

Tout Personnel

JUIN 2011 – N° 67

LA GRANDE BRADERIE CONTINUE !

2011, année de la forêt, enregistra-t-elle le dernier contrat de plan Etat/ONF avant la privatisation de l'Office national des forêts ? Les Ministres ont soit disant enterré la note du Trésor qui prévoyait ni plus ni moins la privatisation de l'établissement.

Nous avons connaissance du rapport de l'inspection des finances. Le Directeur général nous en avait dressé quelques lignes en nous affirmant qu'il n'était pas destinataire de ce rapport. Après la fuite du Trésor, il convenait d'être très prudent dans les ministères.

Les COFOR parlent de ce rapport dans leur dernier bulletin (voir encadré ci-dessous). Le SNU a enfin pu se le procurer et vous en livre ici les grandes lignes.

Supprimer le monopole public.

« En effet à l'instar d'autres secteurs économiques, il serait envisageable de supprimer le monopole public pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de se doter de leur propre service et/ou de déléguer la gestion de la forêt à des prestataires privés. Il serait également envisageable de distinguer l'administration d'Etat qui veille au respect des prescriptions et un opérateur national en charge de la gestion opérationnelle de la forêt. C'est d'ailleurs ce dispositif qui a été retenu en Autriche. Par ailleurs, une organisation distinguant un opérateur donneur d'ordre, gestionnaire du capital forestier public, et des entreprises prestataires de services, gestionnaires opérationnels des forêts, pourrait être imaginée. »

Comme la note du Trésor, l'évolution future de l'ONF est esquissée. Qui peut raisonnablement croire que les politiques libéraux qui demandent ce genre de rapport ne souhaitent pas arriver à une privatisation de l'ensemble des services publics.

A cette lecture, le SNU se félicite d'avoir signé un protocole d'accord qui engage la direction de l'ONF à défendre le statut d'EPIC de l'Etablissement. Même si le SNU continue de militer pour un statut d'établissement public, nous préférons encore le statut d'EPIC à la privatisation.

Un rapport condamnable

Le ministre de l'agriculture affirme qu'il ne soutient pas la position du rapport d'inspection quant à l'avenir du régime forestier, mais il en appelle à une participation financière des communes.

La lecture de la synthèse du rapport de la mission diligentée par les ministères en charge de l'agriculture et l'écologie a suscité l'envoi d'une nouvelle lettre des Communes forestières à Bruno Le Maire. Jean-Claude Monin y demandait au ministre de préciser le champ de négociation du futur contrat Etat-ONF et affirmait que les propositions des inspecteurs généraux étaient inacceptables.

La mission concluait en effet « qu'à l'instar d'autres secteurs économiques, il serait envisageable de supprimer le monopole public pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de se doter de leur propre service ». Le rapport précise : « le rééquilibrage financier doit en premier lieu trouver son origine dans une plus grande responsabilisation des collectivités ». Enfin, la mission propose « une augmentation significative de la part des collectivités (entre 12 et 19 M€) soit par une hausse des frais de garderie, soit par l'introduction d'une part à la surface combinée avec l'actuel dispositif et accompagnée d'une déduction de 50% des travaux sylvicoles, soit une facturation au coût complet après déduction de la dotation forestière ». Bruno Le Maire a répondu le 23 mai que ce rapport ne constituait aucunement la position de son ministère, il conclut cependant que « les discussions en cours... doivent permettre de trouver des solutions équitables impliquant l'ensemble des acteurs, Etat, ONF et communes forestières, pour remédier à cette situation et pérenniser le modèle économique de l'Office ». Le ministre proposait d'engager des discussions spécifiques sur ce sujet en juin en rejetant l'idée d'une individualisation du versement compensateur au niveau de chaque commune.

Cofor Info n° 105 – Juin 2011

L'insistance des rapports montre qu'il y a un réel danger. Le plus immédiat est bien sûr de voir les communes quitter l'ONF si l'Etat et l'ONF ne font pas le nécessaire. Pour le SNU, relever les frais de garderie n'est pas tabou, pour autant c'est à l'Etat d'assurer la péréquation et l'égalité de gestion entre les communes et les différents types de forêts. Quand on connaît la faiblesse des sommes à engager au vu du budget de l'Etat, nous devinons facilement que c'est une approche plus politique qu'économique.

Quand on veut tuer son chien...

Le rapport s'attarde ensuite sur les difficultés financières de l'ONF. Rien d'étonnant à constater que les cours du bois sont en chute continue, ce qui pose problème pour asseoir le financement de l'EPIC. Pour cela il suffit de lire le SNU depuis la création de l'ONF pour savoir que tout ceci était prévisible dès 1966.

Par contre les remèdes proposés par les rapporteurs ne sont pas partagés par le SNU :

Les activités concurrentielles

La mission propose trois solutions :

- Réduire très fortement, voire supprimer le champ d'intervention des activités concurrentielles. Une telle solution conduirait à se priver de recettes sans nécessairement supprimer les charges correspondantes (les personnels fonctionnaires seraient affectés à d'autres activités de l'office).*
- Réduire très sensiblement les charges de l'office liées à la livraison de prestations concurrentielles et à améliorer les produits qui y sont attachés.*
- Créer une filiale de l'ONF dédiée aux activités concurrentielles...*

Au final, la mission a recommandé la filialisation des activités concurrentielles, en considérant que le rééquilibrage de ces activités était essentiel pour l'office et qu'il s'agissait de la mesure la plus énergique.



Même si le scénario c ne semble pas retenu par la direction, les prescriptions de la mission ont toutes des conséquences importantes pour les personnels qui travaillent dans ce domaine. Mais il ne faudrait pas croire que seuls les personnels travaillant directement dans le concurrentiel sont concernés. C'est bien l'ensemble des personnels qui sera impacté par les décisions qui seront prises.

C'est aussi, au final une séparation de plus en plus importante qui va s'opérer entre gestion et travaux forestiers, avec les conséquences graves que cela peut avoir en terme d'emplois et en qualité de gestion forestière.

L'activité de gestion des forêts publiques

Six lignes consacrées par les rapporteurs sur ce sujet, c'est dire l'importance que l'Etat y accorde. Six lignes dont la moitié s'acharne à maltraiter la gestion forestière et les personnels.

« La mission a esquissé quelques sources de gain de performance : l'élargissement du maillage territorial ; la suppression d'effectifs de soutien management, l'amélioration de la mobilisation bois ; la poursuite des contrats d'approvisionnement et la revalorisation des concessions ».

Les pistes de réforme étudiées

Les rapporteurs proposent trois leviers de réforme pour la gestion des forêts des collectivités :

- le recentrage du régime forestier,
- l'évolution des modalités de financement de la gestion des forêts des collectivités,
- l'amélioration de la performance de cette activité.

Si la suppression du monopole de l'ONF est toujours exposée, les rapporteurs préconisent plutôt un recentrage des prestations couvertes par le régime forestier.

Les frais de garderie sont sur la sellette, et les rapporteurs proposent une augmentation significative de la contribution des communes de l'ordre de 12 à 19 Md€, soit par une augmentation des frais de garderie, soit par l'introduction d'une part à la surface combinée avec l'actuel dispositif en déduisant une part des travaux sylvicoles.

Faire toujours plus avec moins, tel est le crédo. Seulement voilà, nous savons tous aujourd'hui, que cela n'est plus possible. Le toujours plus se traduit en toujours moins bien sur le terrain et dans les bureaux. L'Etat déconstruit et fragilise contrat après contrat le gestionnaire de la forêt publique. C'est les personnels et la forêt qui en subiront encore les conséquences.

Les politiques sont responsables, ils devront demain rendre des comptes à la société.

Une suite logique

La réunion du 10 juin avec le DG est une suite logique de ce rapport. La mise en musique en quelque sorte. Des suppressions d'emplois, toujours, - 1.5%, voire non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. C'est au mois 100 suppressions de postes par an, soit 40 à 50 suppressions encore par DT à l'horizon 2016.

Le reste des discussions est de l'habillage.

Demain l'ONF ne sera plus en mesure d'assurer ses missions.
Demain l'établissement sera accusé d'être encore une fois trop cher.
Demain la qualité du travail continuera à baisser.
Demain les personnels souffriront encore un peu plus de participer à une dégradation du service.
Demain les politiques feront le constat que le Régime Forestier n'est plus appliqué correctement.
Demain le privé sera convié à venir se goinfrer.

Voilà ce qui nous attend, si nous ne sommes pas acteurs de notre avenir.



Un autre monde est possible

Le SNU s'attache à faire changer les choses. Tout ceci n'est pas inéluctable, si nous nous mobilisons. La forêt mérite mieux que les bas calculs de rapporteurs des finances ou le choix de politiques à la botte d'intérêts particuliers.



Depuis trois ans le SNU se bat avec d'autres pour que les choses changent. Nous ne baisseront pas les bras.

TOUS ENSEMBLE !

Snupfen
Union
Syndicale
Solidaires

BULLETIN D'ADHESION

NOM Prénom
Adresse postale complète (n° et rue, s'ils existent)
Tél Date de naissance Grade
Mel : ONF : Perso :
Travail à temps partiel : pourcentage à préciser

Ce bulletin est à renvoyer accompagné de la cotisation à :

Pascale ROBERT 42 Rue des Flûtes Agasses 25000 BESANCON • Tél : 03 81 82 19 81

Vous pouvez également régler votre cotisation de manière fractionnée avec le prélèvement automatique (voir modalités de règlement avec la trésorière nationale ou le trésorier régional)